



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2014

PRESIDENT : Mr BOUCHEZ Michel

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata – Mr THIRION Jean-Pierre - Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée -Mr HERMAND Jean - Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints- Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr JANCZAK Stanislas- Mr PEZE Bruno -Mr DEGAND Daniel – Mr PORZYCKI Philippe - Mme WARNEZ Muriel - Mr CIURYS Christophe- Mr HERMEL Jean-Loup- Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr CARDON Bertrand -Mr DOPCHIE Maurice - Mme BUYCK Isabelle- Mr FOURNIER Guillaume Conseillers Municipaux

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration : Mme SYS Martine – Melle BIELKIN Laurence – Mme TAVERNESE Audrey – Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

ABSENT(S) : Mme BOUZROU Donia - Mr VANTOURNHOUDT David , Conseillers Municipaux

SECRETAIRE: Mr CIURYS Christophe , Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ TRAITE DE CONCESSION « OPERATION VERT TILLEUL N° 1113 » :
🔗 COMPTE-RENDU D' ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2013.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a approuvé le compte-rendu d'activité et le bilan au 31 décembre 2013 relatifs à l'opération Vert Tilleul, présentés par la Société d'Economie Mixte TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et a autorisé la participation financière de la commune, s'élevant à la somme de 200 000 € pour l'année 2014.

Les autres versements seront proposés chaque année, en fonction de la commercialisation des lots libres et des recettes encaissées.

Une nouvelle réunion sera prévue dès la décision rendue par le juge de l'expropriation.

Cette décision a été adoptée par 22 voix Pour (dont 2 procurations) – 3 Abstentions.

Monsieur le Maire, membre du Conseil d'Administration de la SEM jusqu'en 2013, n' a pas pris part au vote.



2/ TRAITE DE CONCESSION « OPERATION VERT TILLEUL N° 1113 » : **↳ PROLONGATION DE DELAI.**

Monsieur le Maire a rappelé que le traité de concession relatif à « l'opération du Vert Tilleul » était conclu jusqu' au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé de prolonger de six années, la durée dudit traité, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette décision a été adoptée par 22 voix Pour (dont 2 procurations) – 2 contre et 1 Abstention.

Monsieur le Maire, membre du Conseil d'Administration de la SEM jusqu'en 2013, n' a pas pris part au vote.

3/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 43/2014 du 21 novembre 2014 portant désignation d'un avocat,
- Décision n° 44/2014 du 27 novembre 2014 portant sur l'avenant n° 1 au marché de changement et de réparation de menuiseries dans divers bâtiments communaux,
- Décision n° 45/2014 du 27 novembre 2014 portant sur les travaux de fourniture et de pose d'une clôture de protection à la Salle Ziarkowski.

4/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – ANNEE 2014

Section de fonctionnement

↳ dépenses	1 138 808.43 €
↳ recettes	1 138 808.43 €

Section d'investissement

↳ dépenses	10 711 866.83 €
↳ recettes	10 711 866.83 €

Le Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2014 a été adopté par 23 voix Pour (dont 3 procurations) et 3 Abstentions



5/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ZONE INDUSTRIELLE » - ANNEE 2014

Section de fonctionnement

↳ dépenses	37 337.77 €
↳ recettes	37 337.77 €

Section d'investissement

↳ dépenses	12 941.12 €
↳ recettes	12 941.12 €

Le Budget supplémentaire de la « Zone Industrielle » pour l'exercice 2014 a été adopté à l'unanimité.

6/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2014

Section de fonctionnement

↳ dépenses	18 079.12 €
↳ recettes	18 079.12 €

Le Budget supplémentaire « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2014 a été adopté à l'unanimité.

7/ AUTORISATIONS BUDGETAIRES :

Suite à une erreur d'imputation sur le mandat n° 449 émis en 2012, et afin d'effectuer la régularisation, les membres du Conseil Municipal, ayant délibéré, ont décidé les autorisations budgétaires suivantes :

Dépenses	6231	Annonces et Insertions	259.41 €
Recettes	2313	Constructions	259.41 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.



8/ MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE ASSURANCES : signature du marché.

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que les contrats d'assurances de la commune prenaient fin au 31 décembre 2014 et qu'un avis d'appel d'offres avait été publié.

Le Conseil Municipal, compte tenu des avis rendus par la Commission d'Appel d'offres en date des 6 novembre 2014 et 5 décembre 2014, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec la **SMACL**, comme suit :

Lot n° 1 : dommages aux biens

Offre retenue : Option n° 2 s'élevant à la somme de 41 273.64 € TTC/an

Lot n° 2 : flotte automobile

Offre retenue : Option n° 1 pour la somme de 3 318.02 € TTC/an

Lot n° 3 : responsabilité civile

Offre retenue : Solution de base pour la somme de 1 915.20 € TTC/an

Lot n° 4 : protection juridique

Offre retenue : Solution de base pour la somme de 1 422.46 € TTC/an

Ces contrats sont prévus pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.